



Que faire si je quitte mon domicile ?

Par **pikachu624**, le **21/04/2009** à **09:54**

Bonjour,
je souhaite quittée mon mari (apres de nombreuse année de vie commune)mais lui ne l'entend pas de la sorte alors j'aimerais savoir que va t'il se passer pour moi si je quitte mon domicile conjugal ?

dans l'attente d'une réponse

merci

Par **Marion2**, le **21/04/2009** à **10:04**

Bonjour,

Si vous quittez le domicile conjugal sans l'accord du JAF, vous vous mettez dans votre tort.

Je vous conseille de contacter un avocat qui engageera une procédure de divorce.

Bon courage.